

Tribunes des groupes politiques

TRIBUNES DES GROUPES POLITIQUES



FÉVRIER 2026

Groupe majoritaire • Demain Montmorency

Depuis le 1^{er} septembre, nous sommes entrés en période pré-électorale, régie par l'article L.52-1 du Code électoral.

Par une jurisprudence constante, le Conseil d'État a estimé que l'interdiction d'utilisation des moyens de la collectivité par les candidats s'étendait aux tribunes politiques, qui sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs. Ces tribunes, de la majorité comme de l'opposition, ont par exemple l'interdiction d'être utilisées comme support de campagne électorale.

Soucieuse d'éviter tout risque d'enfreindre cette règle, notre équipe s'astreint dès aujourd'hui à un devoir de neutralité absolu.

À cet effet, nous ne publierons plus de tribune politique de notre groupe *Demain Montmorency* jusqu'à la fin de la période électorale.

L'équipe Demain Montmorency.

Groupe minoritaire • L'Avenir Ensemble

Servir et aller de l'avant, ensemble.

En quittant le conseil municipal en 2021 après 26 ans de mandat dont 6 à la tête de notre ville, je savais avec quelle énergie, quel sérieux et quelle humanité l'équipe que j'avais eu l'honneur de conduire, allait poursuivre ce travail de fond au service de la ville et de tous ses habitants. Au-delà des joutes politiques et des engagements partisans, le bon sens et l'amour du territoire ont permis en 2024 à une majorité de citoyens d'élire notre député Romain Eskenazi. Avec Yves Zuili, tête de liste de l'Avenir Ensemble dont je connais à la fois la rigueur et le sens du bien commun, ils animent une liste renouvelée mais qui reste fidèle aux valeurs qui nous ont permis en 2008 de donner à la ville une espérance nouvelle. Ces femmes et ces hommes qu'ils ont à nouveau fédéré pour le prochain mandat n'ont qu'un objectif : Servir !

Sans esprit partisan, pour tous les Montmorencéens. Ils ne recherchent ni les effets d'annonce flatteurs, ni les projets sans ancrage dans la vraie vie. Ils mettront en œuvre une politique raisonnable pour préparer l'avenir, avec vous. J'ai toute confiance dans leur réussite. Elle est notre meilleur atout pour ensemble aller de l'avant.

François DETTON

Magistrat honoraire

Ancien maire de Montmorency

Chères Montmorencéennes, chers Montmorencéens

Nous arrivons à la fin du mandat de Maxime Thory. Sans condamner tout son bilan, nous considérons qu'il a fait beaucoup trop pour le superficiel au détriment de l'essentiel. Le développement des fêtes, des illuminations et des cérémonies s'est fait au détriment de la jeunesse, de l'éducation, de la transition écologique, de la tranquillité publique, de l'accès au sport et à la culture... Au détriment de la promotion des valeurs républicaines. Avec l'Avenir Ensemble, nous portons **une ambition pour Montmorency : celle d'une ville juste et solidaire gérée de manière transparente et qui prépare son avenir.**

Lors de sa cérémonie des vœux, le maire s'est félicité d'avoir ramené l'endettement de la Ville à 635€ par habitant, contre plus de 1000€ en moyenne pour les villes de même taille. Doit-on s'en féliciter ? Les autres maires sont-ils de mauvais gestionnaires ?

Évidemment non. Un endettement maîtrisé pour investir est salubre. C'est le surendettement qui est néfaste. Une commune qui n'emprunte pas et qui a un tel niveau de dépense d'investissement sans emploi ne fait rien de structurant. Emprunter pour des projets qui profiteront aux générations futures, comme l'école Ferry à plus de 17 millions d'euros, est responsable. Cela permet d'étaler les coûts pour garder les moyens d'assurer un service public de qualité. Ces dernières années, le maire a augmenté tous les tarifs municipaux, portant atteinte aux pouvoirs d'achats des familles, sans pour autant investir pour l'avenir. Nous proposons un autre chemin.

Yves Zuili

Conseiller municipal

Tête de liste l'Avenir ensemble

www.avenir-ensemble-montmorency.fr

Facebook/Instagram : Avenir Ensemble Montmorency

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 36 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers municipaux dans les bulletins d'information municipale diffusés par la Commune. Ce droit d'expression s'exerce au profit de chacun des groupes en tenant compte de la composition actuelle de ceux-ci. L'espace ainsi réservé est ouvert dans chaque bulletin d'information au sein duquel l'espace et la mise en page sont identiques pour l'ensemble des groupes. Il représente 6000 caractères, espaces compris, à répartir également entre les groupes. Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Ceux-ci s'engagent à s'exprimer dans le respect des lois et règlements et notamment des dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse permettant ainsi au directeur de la publication de refuser tout texte constitutif d'une infraction au regard de la loi précitée.

MONTMORENCY LE MAGAZINE • Publication gratuite éditée par la mairie de Montmorency • 2, avenue Foch - 95160 Montmorency - 01 39 34 95 20
Site internet : ville-montmorency.fr • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Maxime Thory • RÉDACTION : service communication • CONCEPTION / RÉALISATION : service communication • PHOTOGRAPHIES : service communication • IMPRESSION : Imprimerie de Compiègne • DÉPÔT LÉGAL : à parution • TIRAGE : 11 500 exemplaires • Reproduction, même partielle et quel que soit le support, interdite, sauf accord de la rédaction • Imprimé sur papier 60% recyclé.



Liens utiles

[Consultez le Montmorency Magazine n°50](#)

[Retrouvez toutes les publications municipales](#)

[Tout savoir sur le Conseil municipal](#)